



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-INT-373

Déposé le : 21.06.15

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Sécurité, routière pose de filets ? Oui mais faut-il avoir les moyens de les entretenir.

Texte déposé

Le CE dans plusieurs EMPD a proposé et le Grand Conseil a accepté des investissements importants pour un rattrapage d'entretien de notre réseau routier. Réseau qui a subi depuis de trop nombreuses années en plus des aléas de la météo le manque de volonté politique de deux Conseillers d'Etat verts successifs plus attentif aux grenouilles qu'à nos usagers.

Depuis le début de cette législature de nombreux crédits ont été accordés pour rénover ou améliorer notre réseau cantonal. Que le CE en soit remercié.

Pour la sécurité de certains tronçons, plus spécialement dans l'Est du canton, de nombreux filets ont été posés pour garantir le plus possible la sécurité des usagers et ainsi éviter une chute de pierre sur la chaussée voire plus grave sur les véhicules passant au droit de ces endroits reconnus dangereux.

Ces travaux ont été très bien fait et c'était probablement souvent la meilleure solution.

Ces investissements importants méritent un entretien régulier, professionnel et onéreux. Il semble malheureusement que la pose de ces filets n'a pas été suivie par une augmentation des budgets à disposition des secteurs responsables de l'entretien du réseau routier.

Je pose donc les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1.- Combien de filets de protection de notre réseau routier ont été posés ces dernières années ?
- 2.- Les montants alloués à l'entretien de ces ouvrages ont-ils été revus à la hausse depuis le début de la pose de ces dits filets ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Pierre-yves Rapaz

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :



Signature(s) :